

## Mise au point.

Lors de la séance du Comité Syndical du 25 novembre dernier, des attaques, très au-delà du cadre normal du débat habituel au sein de notre comité ont été formulées par Monsieur le Maire de Mennecy, exceptionnellement présent à cette séance, afin d'exprimer son vote CONTRE l'attribution de la concession pour la gestion déléguée du service public de l'eau potable des communes d'Écharcon, Mennecy et Ormoy.

JPDC : “ Merci Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur pour votre présentation. Une simple explication de vote sur le fond et la forme qui sera brève. Puisque pour le coup, n'étant pas membre, pas plus qu'aucun élu de la majorité municipale de Mennecy de la CDSP, nous n'avons été tenus informés que lors de la commission eau qui s'est tenue à trois entre Jean-Paul Reynaud, Jacky Bortoli et Jacques Gombault de ce qui était le résultat de ces mois de travaux. Sur le fond, la commune de Mennecy, qui représente grosso modo 85% du volume de cette délégation de service public avait demandé 3 choses au syndicat. La première, obtenir une très forte baisse des tarifs pour les menneçois afin de faire que ils arrêtent de faire partie des Français qui payent leur eau le plus cher. 2e point, une délégation dont la durée ne dépasse pas 6 ans pour pouvoir garder une pression constante sur le délégataire, et quand on parle de vouloir renégocier des choses, c'est plus facile quand on a une délégation de 6 ans qu'une délégation de 10 ans. Troisièmement, la mise en place d'une tarification écologique et sociale afin de pouvoir répondre aux exigences de notre temps et devancer les réglementations qui, de toute façon, seront imposées dans 5 ans, 8 ans, 10 ans, 12 ans, parce que c'est le sens de l'histoire et qu'on est en train de rater le sens de l'histoire. Alors force est malheureusement de constater que il a été refusé cette tarification écologique et sociale, il a été décidé de nous lier les mains avec une entreprise privée, un concessionnaire quel qu'il soit en signant un contrat de 10 ans, c'est à dire un contrat dont la durée de fin excédera même la prochaine mandature municipale. Concernant le prix payé par les usagers, c'est aussi une occasion ratée. S'il faut bien noter et saluer la baisse de 23% de la part du concessionnaire, celle-ci ne représente qu'une partie du prix facturé aux usagers. La baisse pour les habitants, elle, elle ne sera que de 6,9% si tant est que le SIARCE n'augmente pas le montant de sa rémunération qui est déjà particulièrement importante. Je rappelle qu'avec la nouvelle tarification, la part du SIARCE va se porter à plus de 34% de la facture payée par les usagers et ça devrait collectivement nous interroger. Au final, avec cette nouvelle DSP, les menneçois vont payer un peu moins cher, mais ils continueront à payer leur eau plus de 23% plus chère que la moyenne des Français. Sur la forme maintenant, à de nombreuses reprises et depuis des mois, l'entourage direct du président, qu'il s'agisse d'employés du SIARCE ou de membres de l'exécutif du syndicat, a commis des déclarations écrites demandant à ce que l'un des candidats ne soit pas retenu, alors même que nous étions dans le cadre d'une procédure concurrentielle de délégation de service public. Ces délégations ont d'ailleurs fait l'objet de partages récents et d'appui sur les réseaux sociaux par la députée Rassemblement national de l'Essonne, sans que cela ne choque ou n'émeuve personne. Alors j'ai été surpris qu'à aucun moment le syndicat, son président, le vice-président en charge ne se désolidarise de ses propos et ne mette la distance nécessaire. Et je ne peux donc qu'être inquiet sur l'équité avec laquelle ont pu être traité l'ensemble des offres

qui étaient soumises à la commission de délégation de service public, à laquelle n'ont d'ailleurs jamais été associés les élus représentant la majorité municipale de la commune, qui représentent malgré tout plus de 85% de cette délégation de service public. Alors au vu de ces éléments, l'ensemble des collègues qui sont présents fort peu nombreux ce soir. Mais peu importe, ça leur sera transmis bien évidemment, comprendront que, d'une part, nous nous interrogeons sur le fait de conserver la délégation de notre compétence au syndicat, alors même que la commune de Mennecey ne voit aucune de ces demandes prises en compte par le syndicat et que nous voterons contre cette délibération. “

1/ Le Maire de Mennecey, dans son explication de vote a mis en cause la probité de la commission de DSP.

Ces allégations mettent publiquement en accusation plus particulièrement le Président de la Commission de Délégation de Service Public et l'ensemble des élus et collaborateurs du Siarce, qui travaillent en toute transparence avec le seul souci du Service Public.

2/ Dans ce contexte délétère, il est important de rappeler que pendant toutes les différentes phases de la procédure de cette DSP, un adjoint au Maire de la Ville de Mennecey a été associé, alors que rien n'obligeait le Syndicat à le faire. Ainsi, il a été associé dès le départ (en avril 2024), à l'élaboration du cahier des charges de l'Assistant à Maitrise d'ouvrage, à l'analyse de ce marché et au choix du prestataire. Il a également participé à la réunion de lancement de cette mission (en mai 2024) et a été tenu informé de toutes les avancées du dossier, sans malheureusement pouvoir assister aux réunions ne pouvant être ouvertes au public, conformément à la loi (Commission de DSP). Il a ainsi pu formuler toutes ses demandes, et relayer celles du maire de la commune de Mennecey, qui ont toutes été prises en compte, sauf une, à savoir :

- Attribution au plus tard en juin 2025 pour pouvoir communiquer avant la période pré-électorale : impossible au regard du calendrier réglementaire de passation de la DSP
- Faire baisser le prix de l'eau : c'est chose faite avec une baisse significative sur la facture d'eau des usagers des 3 communes d'Echarcon, Mennecey et Ormoy : -25,16 % sur la part concessionnaire
- Prévoir une durée du contrat de 6 ans : cette demande constituait l'offre de base ; mais n'a, en fin de procédure, pas été retenue car elle n'a pas été jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, ne permettant pas de lisser de manière pertinente, les amortissements liés aux investissements attendus

- Prévoir la mise en place d'une tarification éco-responsable : cette demande constituait les offres variantes n°2 et n°3 ; mais n'ont pas, en fin de procédure, été retenues car elles engendraient des inégalités de traitement entre les abonnés des maisons individuelles et ceux des copropriétés type bailleurs sociaux qui se retrouvaient rapidement dans la tranche de consommation la plus haute, avec les tarifs les plus élevés.

3/ Le Maire s'interroge également sur la part redevance du SIARCE qu'il considère comme trop élevé ; il oublie qu'elle reste l'une des moins chères dans le secteur (vs UDI Itteville ou encore UDI LFA), et qu'elle est la conséquence du volume très important de travaux réalisés par le Syndicat sur la commune ces dernières années (plus de 30 M€ de travaux ces 10 dernières années)

En conclusion, je ne peux que déplorer le comportement et l'attitude d'un collègue très rarement présent aux travaux du Siarce mais qui, de mauvaise foi, vient faire un procès d'intention injuste aux collègues élus et collaborateurs qui n'ont qu'un objectif au quotidien : servir au mieux les usagers du service public de l'eau, garantissant la défense de leurs intérêts.